

Comité de Coordination des Associations des Personnes Handicapées de Loire-Atlantique

CCAPH 44

1, avenue Jacques Cartier

44800 Saint Herblain

Jean MONY

Président 06 88 80 41 90

2025: vingtième anniversaire de la Loi Handicap.

Nous avons tous mis beaucoup d'espoir dans cette promesse « d'égalité des droits, des chances, de participation et de citoyenneté pour toutes les personnes handicapées, quelles que soient leurs fragilités, quel que soit le lieu où le mode d'accompagnement attendu.

La loi de 2005 a ouvert le droit à compensation ce qui a changé la vie de beaucoup en reconnaissant le droit d'avoir des aides humaines et techniques pour exercer ses pleins droits de citoyen.

La loi 2005 c'est aussi un grand changement, la compensation c'est également une obligation de changement de notre environnement pour permettre à tout citoyen quelque soit ses particularités d'avoir accès, d'utiliser et de bénéficier de l'environnement, permettant ainsi de garantir l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Ce droit à compensation est une grande avancée, mais encore faut qu'il puisse s'appliquer concrètement. Force est de constater qu'aujourd'hui, il n'existe pas suffisamment de réponses adaptées aux attentes et besoins.

Accessibilité du bâti et des transports :

Les établissements recevant du public sont à 50% inaccessibles. Les transports interurbains sont toujours difficilement accessibles au PMR. Au niveau national 86% des personnes estiment être en difficulté de déplacement. 75% des arrêts de bus et de cars interurbains restent à aménager (50% en Loire-Atlantique). Cela compromet l'accès à de nombreux autres droits

Accessibilité aux soins

L'accès aux soins est difficile pour tous et en particulier pour les personnes en situation de handicap. Il faut attendre des mois pour obtenir un simple rendez-vous. La psychiatrie, notamment pédiatrique est complètement engorgée depuis plus de 20 ans.

Accompagnement des personnes

La plupart des personnes en situation de handicap vivent à domicile, que ce soit par choix ou par défaut, faute de lieux adaptés. Compte-tenu de la pénurie d'aide humaine professionnelle à domicile, des personnes sont en danger quotidien et la charge sur les proches aidants est intenable. Certaines familles sont même contraintes d'accepter des places hors du territoire national, en Belgique notamment

Logement :

Les nouveaux logements ne sont pas tous accessibles. Le délai d'accès à un logement social accessible est de 27 mois en moyenne dans les Pays de La Loire.

Comité de Coordination des Associations des Personnes Handicapées de Loire-Atlantique

Scolarité :

Malgré de nombreux progrès, au moins 1500 enfants ne sont pas scolarisés à hauteur de leurs droits et besoins, ce qui amène à du sur-handicap. Les réponses apportées ne sont pas toujours adaptées. Les freins sont encore nombreux : classes surchargées, manque de formation des enseignants, manque de temps de concertation avec le médico-social...

Emploi :

Le taux de chômage est deux fois plus élevé chez les personnes reconnues en situation de handicap malgré des dispositifs tels que l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés. L'accès à un emploi décent reste semé d'embûches, tant dans le secteur public que privé, renforçant la précarité économique d'une grande partie de la population concernée. La rentabilité reste le maître mot de notre société obligeant les ESAT à entrer dans un système économique difficile et concurrentiel.

La colère

Malgré les avancées, les insuffisances et la colère demeurent. Le système est en train d'imploser faute de lieux d'accueil, de lieux de vie, de services d'accompagnement tant pour les enfants que pour les adultes. A titre d'exemple, 1200 enfants n'ont pas de réponse à leur besoin dans le 44. De très nombreux adultes lourdement handicapés n'ont pas de solution de lieux de vie. Les aidants sont épuisés. Les droits de personnes sont bafoués.

Derrière les chiffres qui montrent une certaine dynamique, la réalité est souvent toute autre, faute de moyens, de structures et services adaptés.

20 ans après le vote de la loi, force est de constater que nous sommes loin de l'objectif fixé.

Nous avons tous applaudi lors des jeux paralympiques, nous avons apprécié le film « Un petit truc en plus ». Concrètement que sommes-nous prêts à faire pour agir, chacun à notre place, pour une pleine accessibilité aux transports, aux services, au logement, à la scolarité, à l'emploi, aux loisirs

On parle de la solidarité nationale. Quelle part sommes-nous chacun prêt à prendre pour répondre aux besoins vitaux de 12 % de la population ?.

Pour Le collectif CCAPH 44

Jean Mony

Président